



PREMIERE RENCONTRE, RECOMPOSITION DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE CASINO RESTAURATION. LE 1 DECEMBRE 2009.

Renouvellement de l'accord 2005/2009.

Depuis 2000, le CCE est composé de 20 membres, dont 17 pour les employés, 1 pour les cadres et 2 pour les agents de maîtrise.

1 siège est attribué d'office aux OS, le reste à la proportionnelle et au plus fort reste.

Effectif de l'entreprise : 3 582 salariés dont 3 014 employés, 359 agents de maîtrise et 209 cadres.

Au 1/10/2009, élus titulaires et sièges attribués.

FO :	T	125	1 + 6 = 7	S	122
CFDT :	T	20	1 + 1 = 2	S	19
CGT :	T	20	1 + 1 = 2	S	16
CFTC :	T	3	1 + 0 = 1	S	3
UNSA :	T	46	1 + 2 = 3	S	49
Autonomes :	T	10	1 + 1 = 2	S	10
Total =		224	= 17	=	219

+ 1 cadre et 2 agents de maîtrise = 20 sièges.

Voix au premier tour au 1/10/2009.

FO	= 1 280	53,51 %	
CFDT	= 250	10,45 %	
CGT	= 194	8,11 %	
CFTC	= 34	1,42 %	
UNSA	= 489	20,44 %	
Autonomes	= 145	6,06 %	
CGC	= 122		
Total =		2 514	Sans Appartenance = 444 voix

La photographie de 2009 reste sensiblement la même, pas de changement pour la CFDT, malgré plusieurs campagnes de développement sur différents secteurs géographiques : la Bretagne, le Sud-Ouest, l'Est, et bien sûr Paris, peu de retour, nous conservons à ce jour (mais de très peu) notre représentativité puisque nous sommes au dessus des 10% requis par la nouvelle règle d'août 2008.

Question : quelle serait la représentativité sans siège attribué d'office ?

FO	= 9
CFDT	= 2
CGT	= 2
CFTC	= 0
UNSA	= 3
Autonome	= 1

+ 1 cadre et 2 agents de maîtrise

Au regard de la Loi de 2008, Il faut : 10 % pour être représentatif.

30 % pour pouvoir signer un accord.

50 % pour signer SEUL.

Représentativité effective pour 2012, puisque nous sommes jusqu'à cette date en période transitoire.

Afin de permettre un contrôle, la CFDT a demandé, (puisque à ce jour nous n'avons aucun document pour nous permettre de vérifier les chiffres avancés par la DRH), que tous les DSC reçoivent les résultats de chaque élection par mail. L'ensemble de ces documents est systématiquement renvoyé à la DRH, ceci ne devrait pas générer des coûts exorbitants. Dans le cadre des invitations à négociation des protocoles électoraux, nous avons également redemandé la prise en charge des frais engagés (temps et déplacement).

Seule la CFDT a fait des demandes, quant à FO, avant toute validation d'un accord, ils ont déjà et seulement réclamé le poste de secrétaire au CCE.

La CGT et les Autonomes étaient absents à cette première rencontre.

Prochaine rencontre le 9 décembre 2009.

